CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E26034** **VALABLE JUSQU'AU** **05/12/2027**

ÉDITÉ LE 06/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1959

Forme juridique : SARL

Capital : 160 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 64 B 51

Siret : 648 500 510 00025

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 4022850-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000011386050404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000011386050404

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : BERNECKER DECOR

2 RUE DES SAVETIERS
67510 LEMBACH

Téléphone : 03 88 94 41 87 **Fax :**

Portable : 0614555064

Responsabilité légale :
BERNECKER PATRICE CO-GÉRANT / BERNECKER VIRGINIE CO-GÉRANTE

Site Internet : http://ets-bernecker-decor.fr

E-mail : info@bernecker-decor.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 081 244 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	13	10/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/11/2026 09:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.